

Le 5 octobre 2010

Circuits courts : une valeur ajoutée pour les territoires

En développant des circuits courts, agriculteurs, élus, citoyens ou acteurs locaux transforment leur territoire : ils consolident des activités économiques, retissent du lien social, limitent les intermédiaires et les transports... Ils répondent en outre aux nouvelles attentes des consommateurs : respect de l'environnement, des conditions sociales des travailleurs, du bien-être animal, soutien à l'économie locale...

Au sein du réseau rural français, tant au niveau national que régional, plusieurs groupes de travail explorent les perspectives offertes par les circuits courts, notamment dans le champ de l'agriculture et de l'alimentation, mais aussi dans le domaine de la biomasse, du bois ou de l'éco-construction.

Ce dossier de presse a pour objet d'apporter un éclairage sur les circuits courts à partir des travaux réalisés par le Réseau Rural Français



Contact Médias

Echos de Villes - Marie-Christine Decoox, Sophie Prévost
Tél. 01 42 21 12 18 mcdecoox@echosdevilles.com sprevost@echosdevilles.com

Circuits courts : une valeur ajoutée pour les territoires

En développant des circuits courts, agriculteurs, élus, citoyens ou acteurs locaux transforment leur territoire : ils consolident des activités économiques, retissent du lien social, limitent les intermédiaires et les transports... Ils répondent en outre aux nouvelles attentes des consommateurs : respect de l'environnement, des conditions sociales des travailleurs, du bien-être animal, soutien à l'économie locale...

Dans le domaine alimentaire, voici un tour d'horizon d'initiatives locales

Des terres pour une agriculture durable.

Le conseil général d'Ille et Vilaine a mis en place depuis 2008 un dispositif de portage foncier. Via une convention signée avec la SAFER, le conseil général peut mettre en réserve du foncier et/ou des exploitations agricoles de petites surfaces. Le but est de les rétrocéder à des personnes cherchant à s'installer en agriculture biologique, systèmes herbagers et/ou activités de diversification innovantes pour favoriser la vente directe. Le conseil général prend à sa charge les frais financiers générés par l'acquisition, la mise en réserve et le stockage des biens fonciers et les frais de gestion. Le délai maximum de stockage est de 2 ans.

L'eau, les agriculteurs et le restaurant municipal

Au départ, la ville de Lons le Saunier souhaitait préserver sa ressource en eau potable en convertissant des terres de la zone de captage. Pour faciliter la conversion des exploitations, le restaurant municipal a intégré des produits bio de proximité dans ses menus. Il a déjà atteint l'objectif de 20% de produits biologiques fixé par les pouvoirs publics français à l'horizon 2012. Mais à Lons, on ne compte pas en rester là, on vise les 100% pour les 5000 repas servis par jour. Ce projet a donné lieu à l'élaboration d'une « Charte pour un approvisionnement durable de la restauration collective jurassienne » au niveau départemental.

Aux bouchers réunis

Les bouchers utilisateurs de l'abattoir de Bourg-en-Bresse se sont constitués en association et ont intégré ensemble le capital de l'abattoir au moment de sa privation. Une façon de prendre part aux décisions et de se donner les moyens de continuer à valoriser toute une chaîne de savoir-faire locaux : de l'élevage à la charcuterie, en passant par la découpe. Ils étaient 42 adhérents lors de la création de l'association, ils sont aujourd'hui 52 bouchers abatteurs, utilisateurs de cet abattoir. A Saint-Girons, en Ariège, une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) est en cours de création pour gérer l'abattoir, réunissant un collectif de bouchers, le Centre d'économie rurale de l'Ariège et des collectivités locales. A Bordeaux, une association de bouchers veut elle aussi prendre part aux destinées du futur nouvel abattoir. Plusieurs jeunes bouchers s'impliquent, convaincus que la relation directe avec les éleveurs et les clients est gage d'un prix juste pour chacun.

Le succès d'une charte

La communauté du Pays d'Aix a lancé en juin dernier une halle des producteurs. Ouverte dans une grande zone commerciale, sous un auvent de 800 m², elle permet à des producteurs locaux de fruits et légumes de proposer leurs produits en cagette de 2 à 9kg, trois jours par semaine, de 16h30 à 17h pour les professionnels (restaurateurs, détaillants, artisans des métiers de bouche), puis de 17 à 19h pour le grand public. De 350 visiteurs par jour en juin, la fréquentation est passée à 1200 visiteurs en août, attirés par des prix inférieurs à ceux pratiqués par la grande distribution et des produits de saison cultivés à proximité. En deux heures, ce sont trois tonnes de marchandises qui sont ainsi écoulées. Le nombre d'agriculteurs présents a doublé depuis le lancement. Cette formule de vente en demi-gros permet d'améliorer le bilan carbone, de baisser les prix, tout en contribuant à créer du lien social. C'est l'une des 54 actions menées par la communauté dans le cadre de sa charte agricole signée avec 8 partenaires en 2005 (promotion de l'agriculture et des produits, accès au foncier, soutien à des manifestations, développement de la performance économique...)

Toute l'offre en ligne

www.achatlocal-consorhonealpes.com est un outil de mise en relation des producteurs et des acheteurs de la restauration collective. Mis en ligne début 2009, ce portail **rassemble un annuaire de fournisseurs, un centre de ressources documentaires et un lieu d'échange de bonnes pratiques**. Ce site non marchand contribue ainsi à mieux faire connaître l'offre de produits locaux et à inciter d'autres producteurs à s'inscrire dans cette dynamique. C'est le fruit d'un travail conjoint des professions agricoles et agroalimentaires, des représentants de la restauration collective en Rhône-Alpes et des services de l'Etat en région.

D'autres projets en cours

Le Pôle d'excellence rurale : Consommez les saveurs de nos producteurs et transformateurs pour une Corrèze vivante.

La Chambre économique de la Corrèze veut accroître la demande de produits agricoles et transformés vendus le plus directement possible aux consommateurs. Aménagement des places de marchés de pays durant la saison estivale, conception et fabrication des prototypes de matériels mobiles pour les marchés de producteurs de pays, tournés vers la cuisson ou le respect de la chaîne du froid, et leur location aux communes, mise en place d'un magasin de vente, d'un atelier de transformation et de regroupement des produits en direction des cantines scolaires, d'un atelier de découpe et de transformation de produits de la ferme avec une utilisation pédagogique, diversification de la gamme des produits en circuits courts, création de plateformes de regroupement des produits de la ferme transformés et de points relais pour assurer la distribution de « paniers de pays »... sont en cours.

Les circuits courts, c'est aussi une piste explorée dans d'autres domaines que l'alimentation

100% bois de Chartreuse

Avec plus de 60 % de son territoire couverts par des forêts, ses 80 à 100 000 m³ exploités chaque année, ses 15 scieries, ses 11 000 propriétaires privés, et son tissu de charpentiers et autres entreprises de deuxième transformation, la Chartreuse dispose d'un potentiel économique important avec plus de 120 entreprises de la filière bois. Un maillage qui permet des circuits courts dans sa valorisation. De la charpente à l'approvisionnement de chaudières bois en passant par l'industrie papetière, les débouchés sont nombreux, et la qualité des bois a permis le dépôt d'une demande de reconnaissance en AOC.

Le chanvre, du champ aux habitations

Agriculteurs, artisans, élus, professionnels du bâtiment, ont développé une filière économique locale nouvelle dans le Pays Mellois avec le chanvre, qui a l'avantage de respecter l'environnement et d'offrir des habitations saines. 9 agriculteurs réunis au sein de l'association Chanvre Mellois cultivent du chanvre sans pesticide, sans engrais chimique, et le proposent en proximité au moindre coût en vente directe : particuliers et artisans (conditionnement vrac ou big-bag consigné). Le Syndicat mixte du Pays Mellois a réalisé une vidéo qui présente l'ensemble du projet www.dailymotion.com/video/xd73uw_produire-et-construire-en-chanvre-e_lifestyle

Qu'est-ce qu'un circuit court ?

En général le terme de circuits courts évoque un nombre d'intermédiaires réduit et une faible distance entre le producteur et le consommateur.

Depuis avril 2009, le ministère de l'agriculture propose une définition : les circuits courts se caractérisent par un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Plan ministériel de développement des circuits courts de commercialisation : des mesures pour développer les circuits courts

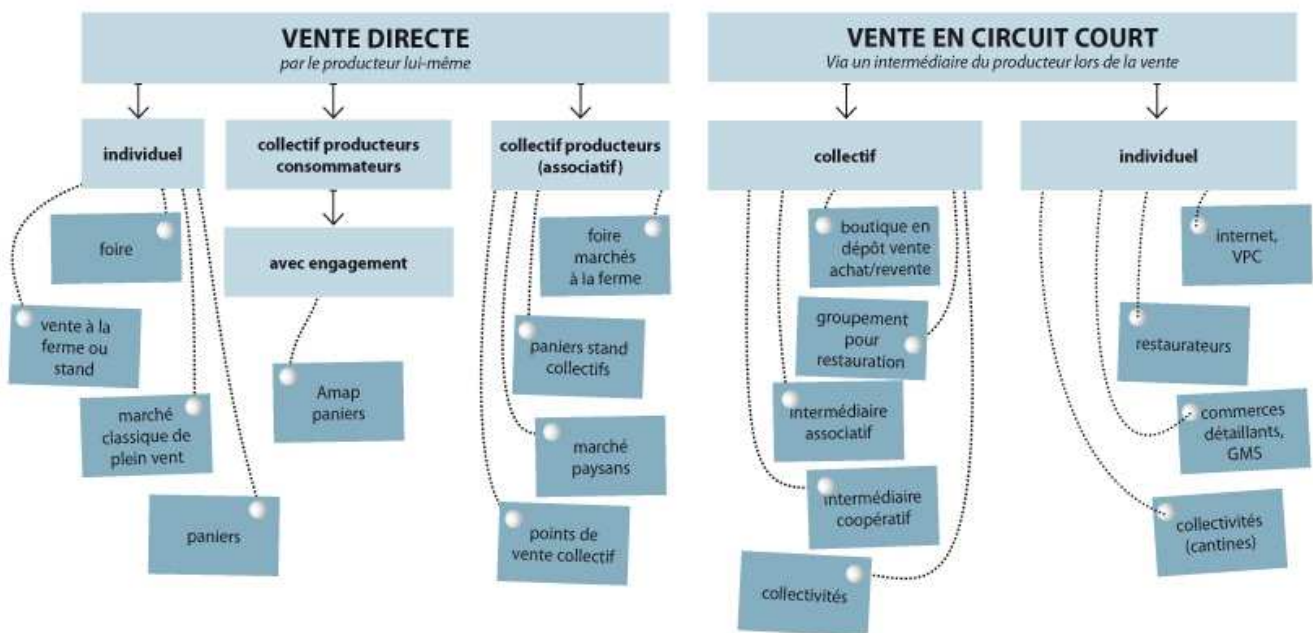
Ce plan du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP), lancé en 2009 pour favoriser le développement des circuits courts est décliné en 4 axes :

- améliorer les connaissances sur les circuits courts et les diffuser
- adapter la formation des agriculteurs de la production à la vente
- favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts
- mieux organiser les circuits courts

Ce plan s'intègre dans la politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable du MAAP

On connaît depuis longtemps la vente à la ferme ou sur les marchés traditionnels, mais dans la pratique, on compte actuellement une vingtaine de formes différentes de circuits courts :

Diversité des circuits courts de commercialisation en agriculture



Source : Chaffotte L., Chiffolleau Y., 2007. Cahier de l'Observatoire CROC, n°1 <http://www.equal-croc.eu>

Une importance économique qui reste à préciser.

Il existe actuellement très peu de données chiffrées qui permettent de mesurer l'importance économique des circuits courts. Les statistiques agricoles n'intègrent pas encore ces circuits dans la collecte des données. En 2000, la vente directe concernait 15% des exploitations professionnelles, mais le chiffre d'affaires associé n'est pas connu et on ne dispose pas de données sur les ventes réalisées avec un intermédiaire. Le prochain recensement agricole permettra de chiffrer plus précisément le phénomène, puisque pour la première fois des questions seront consacrées aux circuits courts (résultats à paraître en 2011).

L'observatoire des circuits courts en Bretagne

En Bretagne, la fédération régionale des Civam a mis en évidence l'explosion de l'offre en circuits courts. Le nombre d'initiatives collectives (paniers de producteurs, points de vente collectifs, restauration collective) est passé de 21 en 2005 à 102 en 2009. Et la demande ne cesse de croître. Sur l'agglomération Rennes Métropole, le chiffre d'affaires annuel en circuits courts est de l'ordre de 12 à 20 millions d'euros. Ce montant supporte 263 à 445 emplois.

www.civam-bretagne.org/imgbd/File/circuit_court_ficheObservatoireBAT.pdf

Des enjeux sociaux

L'accès aux circuits courts peut se développer pour les populations défavorisées à travers des épiceries solidaires et des circuits de distribution à caractère caritatif. C'est une piste de création d'activité, d'insertion par l'économie et d'économie sociale et solidaire comme en témoigne le réseau des Jardins de cocagne.

www.reseaucocagne.asso.fr

Les + des circuits courts

- un commerce plus juste qui rémunère le producteur et permet au consommateur d'accéder à des produits de qualité
- le renforcement du lien producteur / consommateur : meilleure connaissance des modes de production, amélioration de la qualité, éducation au goût, à l'environnement...
- le maintien et l'installation de producteurs
- le renouvellement de la coopération entre producteurs (les circuits courts amènent les producteurs à s'associer pour partager leurs ressources : matériel en commun, outil de transformation)
- la contribution au développement local : nouvelles installations, valorisation de variétés locales, entretien des paysages et impacts sur le tourisme, la restauration, l'artisanat...

Une place pour les élus

Au-delà de la relation producteur-consommateurs, la réussite des circuits courts tient fréquemment à l'existence d'un réseau local. Ils peuvent engager un intermédiaire, des implications bénévoles, notamment lors de la création, et la mobilisation d'élus locaux. Ces derniers peuvent apporter un soutien logistique (mise à disposition d'un local...), orienter l'attribution de foncier vers des projets en circuits courts, adapter l'attribution d'aides communautaires à des priorités locales (programme Leader), faciliter la communication sur les circuits courts, coordonner ces projets avec d'autres activités (tourisme, artisanat...), encourager la coopération avec d'autres acteurs...

Le réseau rural mobilisé sur les circuits courts

L'un des axes de travail du réseau rural pour 2009-2010 est la valorisation économique des ressources locales. Au niveau national, plusieurs groupes de travail explorent des perspectives offertes par les circuits courts, notamment dans le champ de l'agriculture et de l'alimentation.

Les 5 axes de travail autour des circuits courts :

- dispositifs d'appui à l'installation en agriculture
- organisation des circuits courts pour l'approvisionnement de la restauration collective
- synergies territoriales entre producteurs, artisans et restaurateurs
- circuits courts et cohésion sociale
- accompagnement des territoires pour les circuits courts (gouvernance alimentaire).

Analyses d'expériences, séminaires scientifiques, guides méthodologiques, publications... ont été prévus et se poursuivent.

Des ressources

De nombreuses ressources sont maintenant à disposition des élus, des acteurs de la restauration collective, des agriculteurs et des consommateurs sur les circuits courts.

- Guide à destination des élus et des animateurs de territoires (AFIP CFPPA Montmorrot) www.reseaurural.fr/files/Guide_circuits_courtscoord_Vdef_1.pdf
- 21 fiches de capitalisation d'expériences sur les formes d'appui à la création d'activités agricoles et agri-rurales en circuits courts. www.reseaurural.fr/files/u1/fiches.zip
- Les circuits courts dans les Parcs naturels régionaux : des pistes pour des installations durables
<http://doc-nievre-itis1.antiseach.net/0/F/FPNRFtudeCCInstallationJuillet2010.pdf>
- Le guide Pour l'achat de produits bio, locaux et équitables en restauration collective – Aquisol, Adayg, Adabio
<http://equisol.free.fr/PDF/CRTR/Guide%20pratique%20Restauration%20citoyenne.pdf>
- Annuaire des fournisseurs bio et en conversion de Rhône-Alpes – Restauration collective, mars 2010, www.corabio.org
- Guide pratique de la restauration collective bio en Rhône-Alpes. www.corabio.org
- Introduire des produits bio en restauration collective, dépliant de sensibilisation des acteurs de la restauration collective aux produits bio locaux. www.corabio.org
- Le guide de la restauration collective responsable (FNCivam, Fondation Nicolas Hulot)
www.reseaurural.fr/files/u1/GUIDE_RCS_09.pdf
- Références technico économiques sur les points de vente collectifs, Inra
www.reseaurural.fr/files/u1/R_f_rences_PVC.pdf
- Systèmes d'alimentation territoriaux – Projet SALT Civam Bretagne
www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=132&ref_rub=21&ref=59/

Les réseaux régionaux en marche

Les circuits courts mobilisent également les réseaux ruraux régionaux.

En Auvergne, Aquitaine, Guadeloupe, Basse-Normandie, Franche-Comté, Ile-de-France, Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais les acteurs du monde rural cherchent à développer des projets : développement de la restauration collective, synergies entre agriculteurs, artisans, restaurateurs, recensement de l'offre...

C'est quoi le réseau rural français ?

Le réseau rural français fédère les acteurs du monde rural pour échanger et travailler ensemble, analyser et valoriser les expériences exemplaires (contenus des projets, méthodes employées), échanger les savoir-faire, améliorer la qualité des projets... Le réseau rural français est issu de l'application d'un règlement européen, il est copiloté par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP) et la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar).

Le règlement de développement rural 2007-2013 prévoit la mise en place, au niveau européen et dans chaque Etat-membre, d'un réseau rural.

En France, le réseau est structuré à deux niveaux : un réseau national et 26 réseaux régionaux (21 dans l'hexagone, un en Corse et 1 dans chaque Département d'Outre Mer). Au niveau régional, ce sont les présidents de Conseils Régionaux et les Préfets de Région qui sont chargés de piloter ce réseau.

A titre indicatif, il est prévu de mobiliser un montant de l'ordre de 20 millions d'euros sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) durant la période 2007/2013, qui sera complété par autant de crédits français (Etat, collectivités...).

Les missions du réseau

- faciliter sur les territoires la réalisation de projets associant l'agriculture, la forêt, l'artisanat, le commerce, le tourisme, l'environnement, la formation, les entreprises ... ;
- améliorer concrètement la qualité des projets financés par le FEADER et favoriser leur valorisation au niveau régional, national, européen ;
- promouvoir le développement durable et le développement territorial équilibré.

Le réseau est ouvert à tous les acteurs nationaux, régionaux et locaux du monde rural : agriculteurs, forestiers, acteurs environnementaux, élus, chefs d'entreprises, responsables d'associations et de groupes d'action locale Leader, territoires de projets, experts...

Chacun est appelé à participer à la construction de ce réseau, lui apporter son expérience, ses connaissances, ses savoir-faire et participer à l'échange de données et d'informations.

Au niveau national, le réseau rural c'est

- une assemblée qui regroupe des organismes nationaux et des représentants des régions et des actions décidées et menées en commun sur des thèmes intéressant l'ensemble des régions ;
- une commission permanente, émanation de l'assemblée, qui est l'organe décisionnel du réseau ;
- une cellule d'animation

au niveau régional, dans chaque région, un regroupement des acteurs régionaux et locaux concernés par le développement rural, des actions permettant aux acteurs de terrain d'échanger autour de visites, de séminaires, de groupes de réflexion, de visites de terrain...

En savoir plus sur le réseau rural français

www.reseaurural.fr

Contact Médias

Echos de Villes - Marie-Christine Decoos, Sophie Prévost

Tél. 01 42 21 12 18 mcdecoos@echosdevilles.com sprevost@echosdevilles.com